

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 2 FEVRIER 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 01_02-02-2023
	Date de convocation : 27/01/2023 Lieu de la séance : Saint-Etienne-de-Montluc Date de la séance : 02/02/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, M. LEJEUNE, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Représentées : 2 (C. TRAMIER et V. GAUTIER) Procurations : 8 Nombre de votants : 34 Absents : 2
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS P. MARTIN pouvoir à S. PASCO C. TRAMIER représentée par A. DOUAUD suppléante D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC V. GAUTIER représentée par JM SYLVESTRE suppléant M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO F. MOREAU pouvoir à I. LE BELLEGO P. CHABAUD pouvoir à P. CORBEL	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : A. FARCY Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : E. SABATHIER A. JOGUET	

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements,

Le DOB doit être présenté à l'assemblée délibérante et être acté par délibération dans les 2 mois précédant le vote du budget.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 et du Rapport d'Orientations Budgétaire ci-annexé.

Fait à Savenay le 03 février 2023

Alain FARCY
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 10 7 FEV 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 10 7 FEV 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU